



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des producteurs d'asperges

Question écrite n° 6199

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation extrêmement préoccupante des producteurs français d'asperges, confrontés à une concurrence étrangère déloyale de plus en plus difficile à supporter. Aujourd'hui, le coût de production en France s'élève à 4,50 euros le kilo pour l'asperge blanche et à 5,50 euros le kilo pour la verte. Ces chiffres reflètent des normes strictes en matière environnementale, sociale et sanitaire, ainsi que le respect du droit du travail, notamment la législation sur les 35 heures, qui ne s'applique pas dans les pays concurrents. Dans le même temps, les asperges espagnoles, péruviennes et mexicaines inondent le marché français à des prix allant de 3 à 4 euros le kilo, bien en dessous du seuil de rentabilité des producteurs français. Ces produits sont cultivés dans des conditions bien différentes, parfois à l'aide de produits phytosanitaires interdits en France, tels que le diméthoate ou le mancozèbe, ce qui pose une double question : celle de la sécurité alimentaire des consommateurs et celle de l'équité commerciale pour les agriculteurs. De nombreuses exploitations françaises ont connu cette année une baisse très significative de leurs ventes, tandis que les importations d'asperges continuent d'augmenter, au risque de mettre à mal une filière locale plus vertueuse. C'est notamment le cas des agriculteurs gardois, qui doivent continuer de produire dans des conditions difficiles tout en faisant face à une concurrence étrangère présente jusque dans les grandes surfaces voisines de leurs exploitations. Dans ce contexte, il aimerait connaître les actions envisagées par le Gouvernement pour soutenir la filière des asperges françaises et la protéger de la concurrence déloyale.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6199

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 2992